

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

No. 50.31 / 28.

Objet :

Annex.

Expédié le.

M. Plaudin Valerès
Dijon

Nous avons l'honneur de vous faire
connaître qu'il n'est pas dans les inten-
tions de la Commission Directrice d'acquies-
pour les Collections de l'Etat les Tableaux
que vous avez bien voulu offrir de céder à ces
fins par votre lettre du 24 f. vau

Veuillez agréer, M^{te} . . .
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice
Le Secrétaire,

DIJON

42, Bd CARNOT

ENTRÉE ET ENREGISTREMENT

le 27 4/1915

Sous le n°

Abussons de Conservation,

Le Bureau de Bruxelles
serait-il desirieux d'acquiescer
des œuvres du peintre
de Aburne né dans cette
ville vers 1740.

Ma famille possède
depuis longtemps déjà,
deux tableaux remarquables
et importants de cet artiste.
à la suite d'un vœu assez
récent, suivi de l'ouverture
d'une succession, les héritiers

se décideraient à se les partager
de ces deux toiles pour
faciliter leurs partages.

L'une peinte sur bois
et représentant une Hermès
de village mesure 0^m81 sur
0^m55 de long.

L'autre peinte sur toile
représente une route à
perspective fuyante avec
comme premier plan
une auberge.

L'une et l'autre sont
meublées de nombreux
personnages et animaux.

Au besoin et si tous
le desirer je pourrais

les faire reproduire par la
phototypie.

Je vous prie d'agréer
Monsieur, l'expression de
mes sentiments les plus
distingués.

A. Blandin Valière
à la commission de musique
de Dijon.

P.S. Les deux toiles sont en
parfait état de conservation.